



Halte au démarchage abusif !!

Des commerciaux travaillant pour des maisons d'édition peu scrupuleuses, proposent régulièrement des encarts publicitaires à nos entreprises locales dans de pseudo-magazines sapeurs-pompiers .

Mettez en garde les entreprises de votre secteur

Elles ne doivent accepter aucune proposition hormis celles :



de l'entreprise SCP (Communication Service Presse) éditant l'agenda de l'UDSP 70 (*leurs commerciaux sont toujours munis d'une lettre d'acrédition de l'UDSP 70*),

des pompiers locaux (*pour d'éventuels encarts dans le calendrier sapeur-pompier du centre*)

